

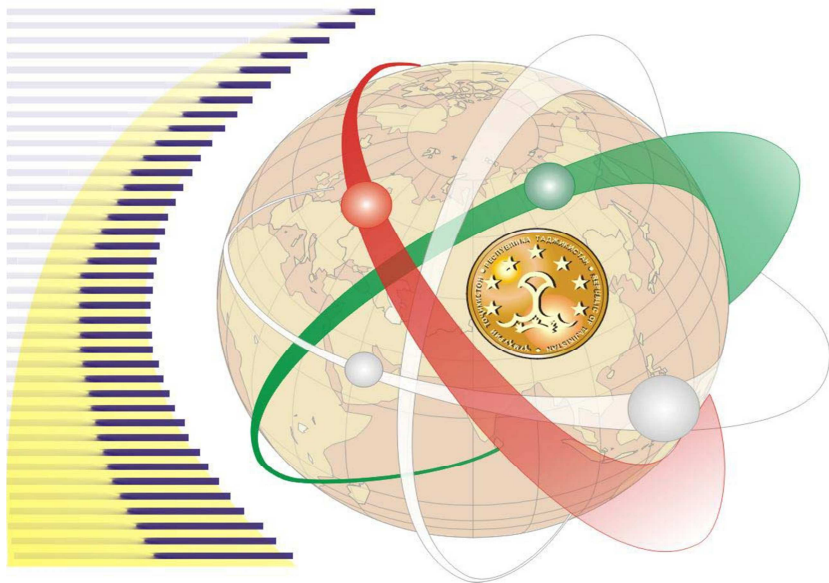


La revue scientifique
**Les Cahiers
du CBRST**

La science au service de la société

DOSSIERS

**Société
Environnement
Développement**



03 BP 1665 Tél (229) 21 32 12 63 2132 09 77

Fax : (229) 21 32 36 71

Mail : cahiersducbrst@yahoo.fr ;

cahiersducbrst@gmail.com

Site Web : <http://www.cbrst-benin.org>

Directeur de Publication : KPODEKON Marc ; Directeur Général du CBRST

**Rédacteur en Chef : Placide
CLEDDJO ; Professeur Titulaire**

**Conseiller Scientifique : Apollinaire Guy
MENSAH ; Directeur de Recherche**

Comité scientifique

Pr. DARBOUX Raphael (Bénin)	Pr. HONTONFINDE Félix (Bénin)
Pr. BIGOT André (Bénin)	Pr. FAYOMI Benjamin (Bénin)
Pr. AKPONA Simon (Bénin)	Pr. MAKOUTODE Michel (Bénin)
Pr. LALEYE Anatole (Bénin)	Pr. TCHITCHI Toussaint Y. (Bénin)
Pr. HOUNNOU Gervais (Bénin)	Pr. OYEDE Marc (Bénin)
Pr. HOUNGBE Fabien (Bénin)	Pr. EDORH Patrick A. (Bénin)
Pr. Michel BOKO (Bénin)	Pr. AKOEGNINOUE Akpovi (Bénin)
Pr. KOUMAKPAYI Taofiki (Bénin)	Pr. CLEDJO Placide (Bénin)
Pr. SAMBA KIMBATA Joseph (Congo B)	Pr. DOMINGO Etienne (Bénin)
Pr. GBEASSOR Messanvi (Togo)	Pr. HOUNDENOU Constant (Bénin)
Pr. MASSOUGBODJI Michel (Bénin)	Pr. MENSAH Guy Apollinaire
Pr. AFOUDA Abel (Bénin)	Pr. TOSSA Joel (Bénin)
Pr. ZOUNGRANA Pierre Tanga (Burkina)	Pr. SINSIN Brice (Bénin)
Pr. JOSSE Roger (Bénin)	Pr. GBENOUE Joachim (Bénin)
Pr. LALEYE Anatole (Bénin)	Pr. LALEYE Philippe (Bénin)
Pr. MOUDACHIROU Mansourou (Bénin)	Pr. TCHAMIE Tiou (Togo)
Pr. TOUKOUROU Fatiou (Bénin)	Pr. GBAGUIDI Fernand (Bénin)
Pr. AGBOSSOU K. Euloge (Bénin)	Pr. ANIGNIKIN Sylvain (Bénin)
Pr. SOCLO Henri (Bénin)	Pr. AHANHANZO Corneille (Bénin)

COMITE DE LECTURE : Prof NOUHOUAYI Albert ; Pr AGBOSSOU K. Euloge ; Pr AVLESSI Félicien ; Prof CLEDJO Placide; Prof da CRUZ Maxime ; Prof DIMON Biauou Fidèle ; Prof DOMINGO Etienne ; Prof EDAAH Daniel ; Prof KOUNOUHEWA Basile ; Prof MENSAH G. A. ; Prof TOSSOU Okri Pascal ; Prof YAYI Eléonore ; Prof AZONHE Thierry; Prof TENTE Brice; Prof YABI Ibourahima ; Dr. Zacharie SOHOU ; Pr. JOSSE Roger ; Pr. LALEYE Anatole ; Pr. OUMOROU Madjidou ; Prof BOKO Gabriel; Prof MONGBO Roch ; Prof. SOCLO Henri ; Dr ALAMOU Eric; Dr DOUGNON Victorien ; Dr FOURN Elisabeth; Prof GBAGUIDI Fernand; Prof GBANGBOCHÉ A. B. ; Pr GLELE KAKAÏ Romain ; Pr HONTONFINDE Félix ; Pr HOUNHOUGAN Joseph ; Pr KPOVIESSI Salomé ; Pr OYEDE Marc ; Pr. Ag. FOLLIGAN Bénédiction ; Pr. Ag. YAO-GNANGOURA Victor ; Pr. AKPONA Simon ; Pr. ALLABI Aurel ; Pr. BIGOT André ; Pr. CHIKOU Antoine ; Pr. DARBOUX Raphael ; Pr. Fulgence AFOUDA; Pr. GBAGUIDI Fernand ; Pr. HOUNGBE Fabien ; Pr. HOUNNOU Gervais ; Prof Ag. MOUMOUNI Hassane ; Prof AHOHOUNKPANZON Michel; Prof AINA Martin ; Prof ALLABI Aurel ; Dr BAGODO Obarè ; Dr HOUNGNIHIN Roch ; Dr GUENDEHOU Sabin ; Dr JOHNSON Christian; Dr KPOHOUÉ Ferdinand; Dr TCHIBOZO Eric

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.



SOMMAIRE

VOLUME 3

1. LE BAOBAB (ANDANSONIA DIGITATA), ARBRE CULTUREL A BANTE : REMEDE AU PROBLEME DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE (DEPARTEMENT DE LA DONGA, BENIN, AFRIQUE DE L'OUEST).....196
HEDIBLE Sidonie Clarisse, AHOKPE Mélanie, TINGBE-AZALOU Albert
2. HOMOSEXUALITE ET DROITS HUMAINS: SURVIVANCE ET DECLIN DE VERTUS PEDAGOGIQUES.....211
Ariane DJOSSOU
3. ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DE LA CO-INFECTION TUBERCULOSE/VIH AU CENTRE.....224
GNAMIEN Konan Bah Modeste, KOUAME Atta, KONE Drissa
4. MIGRATION INTERNATIONALE COMME STRATEGIE D'ADAPTATION A LA CRISE CACAOYERE DANS LE LITIME, PREFECTURE DE WAWA AU TOGO (AFRIQUE DE L'OUEST).....247
Azoko Kokouvi KOKOU
5. MODELISATION DE LA PERFORMANCE D'UN NŒUD DU RESEAU ASSOCIATIF DE L'ATHLETISME AFRICAIN.....276
SAÏDOU Victor, DANSOU H. Pierre, LANHA Magloire
6. NAISSANCE ET EVOLUTION D'UNE VILLE POLITICO-ADMINISTRATIVE: FACTEURS DE DEVELOPPEMENT DE NATITINGOU (NORD-OUEST DU BENIN).....295
NATTA N'Tcha K. Justin
7. PERCEPTIONS DES LEADERS COMMUNAUTAIRES SUR LES MOBILITES RURALES-URBAINES DE TRAVAIL DES ENFANTS AU BENIN.....316
AFFO M. Alphonse
8. REGARDS GEOGRAPHIQUES SUR LA PRODUCTION ET L'EXPORTATION DE BOIS EN COTE D'IVOIRE. QUELS ENSEIGNEMENTS ISSUS DE L'EXPLOITATION DE STATISTIQUES RECENTES ?.....341
OUATTARA Seydou
9. TRESSES A L'ECOLE ET PROMOTION DU GENRE AU BENIN, UN BINOME A ANTAGONISME CERTAIN.....368
Dr. Jérémie DOVONOU



10. SOUTIEN PARENTAL EN CONDITIONS DE VIE DEFAVORISEES ET SCOLARISATION DES ENFANTS : ETUDE DU CAS DE LA COMMUNE DE SO-AVA (SUD-BENIN).....392
HOUETCHENOU Gbétonhoun Bernard
11. SOUTIEN SOCIAL PERÇU ET TRAVAIL UNIVERSITAIRE DES ETUDIANTS : CAS DES ETUDIANTS EN LICENCE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE A L'UNIVERSITE DE LOME.....419
Ibn Habib BAWA, Boussanlègue TCHABLE
12. STRUCTURATION URBAINE ET SANTE A OUAGADOUGOU.....434
Georges COMPAORE, Dr Edwige D. NIKIEMA
13. TENOR VARIABLE AND INTERPERSONAL MEANING IN FLORA NWAPA'S EFURU.....458
Léonard KOUSSOUHON, Dr. Servais D. Y. DADJO
14. TRADITION ET DEVELOPPEMENT: QUEL APPORT DE LA LITTERATURE ORALE POUR UNE EMERGENCE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE.....482
ZOUNGRANA Moumouni
15. VALEURS DU POINT A TRAVERS TROIS ROMANS DE FLORENT COUAO-ZOTTI.....501
Raphaël YEBOU
16. ENVIRONNEMENT ET SANTE DANS LES QUARTIERS PRECAIRES DE LA COMMUNE DE COCODY : ÉTUDE GEOGRAPHIQUE.....519
EBA KONIN ARSENE
17. EXCEPTIONAL STUDENTS IN BENINESE EFL CLASSES: A META-ANALYTIC REVIEW OF THE RELATIONSHIP BETWEEN TEACHERS' PRACTICES AND STUDENTS' PERFORMANCE.....539
Codjo Charlemagne FANOU, Dossou Flavien LANMANTCHION, Estelle BANKOLE-MINAFLINO
18. LE NIVEAU D'ESTIME DE SOI DANS L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES ENFANTS DE LA RUE DU FOYER DON BOSCO DE PORTO-NOVO.....552
BOUKARY BIGA Alassane, DAKPO Pascal Codjo, AHONNON Adolphe, HEKPZO Emmanuela Peggy
19. GENDER DIFFERENTIALS OF POVERTY AMONG FARMING HOUSEHOLDS IN OGUN STATE, NIGERIA.....571



Edewor S. E., Oladeji S. O., Fajimi, O. O., Abiola, M. O., Ozor, P. L.

20. VIOLENCES DANS LES RELATIONS DE COUPLE D'INTELLECTUELS A COTONOU : QUAND LA VICTIME EST UN HOMME588
Michel Mètonou MEHINTO, Dodji H. AMOUZOUVI, Albert J. NOUHOUAYI
21. PRODUCTION AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE SAVALOU.....612
BALOUBI Makodjami David , Alfred Dossa AICHEOU, D. René GBESSO
22. INEGALITES D'ACCES AUX SERVICES DE TRANSPORT INTERURBAIN ET DISPARITE DE DEVELOPPEMENT AU TOGO.....634
Damitonou NANOINI
23. L'ESTHETIQUE DE LA CONCISION DANS LE THEATRE DE HERMAS GBAGUIDI.....659
Fernand NOUWLIBETO
24. TECHNIQUES DE TRANSFORMATION ET DE CONSERVATION DES POISSONS AU PORT DE PECHE DE COTONOU.....685
ESSE D. Zinhoué, Hilaire S. S. AIMADE, Expédit W. VISSIN, SOHOUNOU Marc
25. TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS FEMININES DE BASE : UNE APPROCHE POUR L'ECLAIRAGE SUR L'AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS LA PREFECTURE DES LACS AU TOGO.....697
Télé A. DJAHLIN, Dodji AMOUZOUVI
26. CONTRIBUTION DE L'EDUCATION A L'EMPOWERMENT DES FEMMES BENEFICIAIRES DE MICRO-CREDIT CHEZ LES WEMENOU D'ADJOHOUN-CENTRE.....721
Sophie MONTCHO, Dodji AMOUZOUVI
27. PERCEPTIONS ET STRATEGIES D'ADAPTATION AUX ALEAS CLIMATIQUES : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA PREFECTURE DE LA KOZAH AU NORD TOGO.....732
Tata PADABO KELEM, Esso-Wèdeou GNAMKE, Dodji AMOUZOUVI
28. LE FINANCEMENT COMME DEFI A L'EFFICACITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR APPRENTISSAGE DE TYPE DUAL AU BENIN.....755
DAVID-GNAHOUI, Moïse Emmanuel D., AKOUETE-HOUNSINOUI, Madoué Florentine



LE FINANCEMENT COMME DEFI A L'EFFICACITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR APPRENTISSAGE DE TYPE DUAL AU BENIN

**DAVID-GNAHOUI, Moïse Emmanuel D.,
AKOUETE-HOUNSINO Madoué Florentine**

*Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin), Faculté des
Sciences Humaines et Sociales (FASHS); Département de
Psychologie et des Sciences de l'Éducation*

RESUME

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) a été proclamé deuxième priorité du Gouvernement du Bénin en matière d'éducation. Toutefois, cette décision peine à se traduire par un véritable engagement à investir les moyens financiers permettant au sous-secteur de remplir sa mission de pourvoyeur de ressources humaines de qualité capables de propulser le développement du pays. En effet, affublé du préjugé socioculturel de l'école de ceux qui ont échoué dans l'enseignement général, la formation professionnelle a toujours été majoritairement prise en charge par une aide extérieure aléatoire et soumise à l'agenda des Partenaires Techniques et financiers (PTF).

La présente étude est de nature essentiellement qualitative. Par la recherche documentaire, elle visite le système dual en Allemagne et en Suisse et reconstitue l'historique de la formation professionnelle par apprentissage de type dual au Bénin. A travers des entretiens tout le long de la chaîne des acteurs de la formation (269 personnes interrogées), des visites de sites (38 centres de formation et 13 métiers couverts), des observations et suivis de formation, elle s'est attelée à déterminer les conséquences de la faiblesse du financement endogène pour l'apprentissage de type dual.

Cette étude révèle que les volets recrutement des apprentis, renforcement des capacités des maîtres-artisans, formation des



formateurs, apprentissage, évaluation, supervision et contrôle, conception et mise à jour des curricula, etc., subissent tous des dysfonctionnements critiques du fait du financement irrégulier. En l'absence d'une réponse énergique et opportune des autorités en charge de l'ETFP en matière de financement, ils pourraient provoquer une déliquescence structurelle et durable de ce sous-secteur de l'éducation béninoise. Elle recommande, en dehors du financement à base fiscale, une prise en charge budgétaire intégrale de la part du gouvernement comme c'est le cas avec l'enseignement général.

Mots-clés : *financement de la formation professionnelle, système dual, réforme de l'enseignement technique, formalisation de l'apprentissage, efficacité de l'aide extérieure.*

ABSTRACT

The sub-sector of technical education and vocational training (TVET) has been proclaimed the second priority of the Government of Benin in the field of education. However, this decision hardly translates into a real commitment to invest the financial means allowing the sub-sector to fulfill its mission of providing quality human resources capable of propelling the development of the country. Indeed, given the socio-cultural bias of the school of those who have failed in general education, vocational training has always been mostly supported by random external assistance and submitted to the agenda of Technical and Financial Partners (TFP). This study is essentially qualitative in nature. Through documentary research, she visits the dual system in Germany and Switzerland and reconstructs the history of vocational training by dual-type apprenticeship in Benin. Through interviews all along the chain of training actors (269 people interviewed), site visits (38 training centers and 13 trades covered), observations and training follow-ups, she set out to determine the consequences of the weakness of endogenous funding for dual-type learning. This study reveals that apprentice recruitment, capacity building of master craftsmen, training of trainers, learning, evaluation, supervision and control, design and update of curricula, etc., all suffer from critical



malfunctions due to the financing irregular. In the absence of an energetic and timely response by the authorities in charge of TVET in terms of funding, they could provoke a structural and lasting decay of this sub-sector of Beninese education. It recommends, apart from tax-based financing, full budgetary support from the government, as is the case with general education.

Keywords: *financing of vocational training, dual system, reform of technical education, formalization of apprenticeship, efficiency of external aid.*

INTRODUCTION

La formation professionnelle par apprentissage de type dual a fait ses premiers pas avec l'installation par le Service Allemand de Développement (Deutscher Entwicklungsdienst - DED) d'Unités de Production et de Perfectionnement (UPP) à titre pilote au Lycée technique Coulibaly de Cotonou en 1973¹. De la même manière qu'elle a débuté avec la coopération bilatérale allemande et plus tard française, cette formation a constamment été majoritairement appuyée par l'aide internationale. Elle intervient dans un contexte où le besoin de ressources humaines professionnelles de qualité pour imprimer un développement durable au pays demeure une question continuellement urgente. Le Bénin s'est engagé dans ce genre de formation afin d'apporter au pays des ressources humaines compétentes à même de propulser son développement. Cependant, de nombreuses contraintes socioculturelles pèsent sur la perception générale de l'apprentissage qui est considéré comme un pis-aller, tout juste bon pour ceux qui n'ont pu réussir dans l'enseignement

¹ *En ce qui concerne l'enseignement technique, par Décision N°800 du 02 juin 1930 du Gouverneur Joseph François Reste, les installations de l'École Primaire Supérieure Victor Ballot de Porto-Novo furent transférées à Cotonou pour créer l'École Professionnelle Reste, qui devint Collège Technique Reste en 1947, Collège Technique Félicien Mamadou Coulibaly par Décret N°229-bis/PR/MENC du 31 juillet 1961 et Lycée Technique F.M. Coulibaly par le Décret N°292/PR/MENC du 10 juillet 1962 (in, Document de la Réforme du cursus de l'EFTP, Novembre 2014. p. 8).*



général.

Le système rencontre quelques défis dont le plus important est celui du financement en ce qu'il affecte les composantes les plus importantes du dispositif. En effet, le financement de ce sous-secteur de l'éducation a, de tout temps, été pris en charge dans sa quasi-totalité par l'aide extérieure. Le but de la présente recherche a donc été de déterminer les conséquences de la faiblesse du financement endogène pour l'apprentissage de type dual. Le présent article fait l'historique du système dual et de ses avantages en Suisse et en Allemagne avant de l'introduire dans la formation par apprentissage au Bénin. Il met en exergue le financement du dispositif comme un défi central avec des implications importantes dans les aspects de recrutement, de temps d'apprentissage, de formation, etc. Il conclut par un examen du mode de financement à base fiscale et recommande une prise en charge budgétaire de la formation professionnelle par l'État comme c'est le cas avec l'enseignement général.

1. Cadre conceptuel

La formation duale est un système de formation selon lequel un apprenti en entreprise passe un jour ou deux par semaine dans un centre de formation professionnelle pour acquérir les fondements théoriques et techniques ainsi que des connaissances générales sur le métier qu'il exerce (Lasserre, 2014, p.17). Le système dual puise ses origines dans la culture germanique et, de ce fait, se retrouve notamment dans les pays de cette tradition : l'Allemagne, la Suisse, le Lichtenstein, la République Tchèque et l'Autriche. L'appellation « Formation par apprentissage de type dual » est un consensus réalisé par les acteurs locaux béninois pour indiquer que cette formation s'inspire du système dual, sans véritablement lui être identique. Aujourd'hui, ce système dual de formation professionnelle joue un rôle clé dans l'emploi des jeunes comme l'illustre le tableau 1.



Tableau 1 : Taux de chômage et de chômage des jeunes - de 25 ans (Décembre 2016)

Zone ou pays	Chômage global	Chômage des jeunes
Zone Euro (19 pays)	9,6	20,9
Union Européenne (28 pays)	8,2	18,6
Allemagne	3,9	6,5
Autriche	5,7	10,5
République Tchèque	3,5	10,7
Suisse	3,7	6,8
Belgique	7,6	20,4
Espagne	18,4	42,9
France	9,6	26,2
Italie	12,0	40,1

Source : OCDE 2017²

Les lignes grisées indiquent les pays comparables où le système dual n'est pas en vigueur.

2. METHODOLOGIE

La présente analyse est tirée des travaux de l'Évaluation participative du dispositif de formation par apprentissage de type dual en vue de la rénovation du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Il s'agit d'une évaluation essentiellement qualitative visant à apprécier l'efficacité de la mise en œuvre sur 13 ans de l'apprentissage de type dual dans le pays. Elle est basée sur la recherche documentaire, des entretiens et des visites de sites, notamment les centres de formation professionnelle et les entreprises ateliers d'artisans.

² OCDE (2017), *Taux de chômage (indicateur)*. doi: 10.1787/c8ee62ed-fr (Consulté le 21 juillet 2017).



2.1. La recherche documentaire

Elle a permis de réunir des informations sur la genèse du dispositif au Bénin et surtout, sur les textes qui le régulent (lois, codes, décrets, arrêtés et décisions), des rapports d'audit, d'évaluation, d'activités ou périodiques ainsi qu'au sujet d'études sur des aspects particuliers du dispositif (financement, certification). Elle a aussi couvert des articles permettant d'avoir une vue plus large sur le système dual (Allemagne et Suisse) et les mécanismes de financement de la formation professionnelle.

2.2. Les entretiens

Sur la base des acteurs répertoriés dans le dispositif, douze fiches de collectes ont constitué la base des entretiens avec les acteurs. Certains acteurs ont été rencontrés individuellement et, par la suite, en focus groups, ce qui a permis d'avoir leur perception individuelle de la question et, ensuite, un regard croisé en présence d'autres partenaires du dispositif. Les entretiens ont constitué la plus grande source d'informations factuelles sur l'évolution et l'existant (réel) du dispositif. Ils ont permis de valider les constats faits lors des visites de sites et de contrôler la conformité avec les dispositions des textes relatifs à la formation de type dual. L'équipe d'évaluation a échangé avec plus de 250 personnes. Une répartition des acteurs rencontrés figure au tableau n°2.

2.3. Les visites de sites

Les visites de sites (38 centres sur les 102 du pays) représentent le contact avec la réalité qui a permis de saisir les conditions et la qualité de la formation. Par ces visites, la collecte boucle la triangulation engagée avec la recherche documentaire et les entretiens. Un questionnaire couvrant l'essentiel des aspects du dispositif a été administré à tous les chefs de centres et à leurs adjoints. Des entretiens individuels comme de groupes ont aussi eu lieu dans les centres de formation.



Tableau 2 : Catégories et nombre d'acteurs rencontrés

N°	Acteurs rencontrés	Nombre	Pourcentage
1	Organismes de formation	38	14%
2	Organisations professionnelles	29	11%
3	Formateurs des centres	79	29%
4	Concepteurs de programmes	7	3%
5	Instances d'évaluation	6	2%
6	Acteurs politiques et stratégiques	21	8%
7	Partenaires techniques et financiers	7	3%
8	ONG en formation professionnelle	6	2%
9	Apprentis et parents d'apprentis	52	19%
10	Communes	14	5%
11	Institutions d'assurance	2	1%
12	Personnes ressources	8	3%
TOTAL		269	100%

Source : David-Gnahoui et Ahouangnivo (Décembre 2016)

2.4. Stratégies d'analyse

Les analyses dont la synthèse forme l'essentiel de cet article ont permis de mettre en exergue les forces et les faiblesses, ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du dispositif. L'analyse SWOT³ et celle sur la base des critères classiques d'évaluation⁴ ont débouché sur des conclusions et des recommandations formulées pour la rénovation du dispositif d'apprentissage de type dual.

³ Acronyme anglais pour *Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats* (SWOT). Forces, faiblesses, opportunités et menaces.

⁴ Dans le cas de cette évaluation, les critères utilisés sont : pertinence, efficacité, efficience et durabilité.



3. Présentation et analyse des résultats

La présente session rend compte de notre recherche en faisant l'historique de la formation de type dual (en Suisse, en Allemagne et au Bénin) et analysant les différentes conséquences de la faiblesse de son financement endogène, les perspectives de son financement institutionnel efficace et durable et les réformes pour sortir de ce système de dépendance. Avant d'aller plus en détail, nous présentons brièvement le système dual, tel qu'il est mis en œuvre dans les deux pays-phares qui le pratiquent : l'Allemagne et la Suisse.

3.1. En Allemagne⁵

L'origine du système de formation en alternance remonte au Moyen-Âge. Dès le XII^{ème} siècle, des corporations (ancêtres des actuelles chambres) virent le jour dans les villes marchandes. La loi sur la formation professionnelle promulguée en 1969 a uniformisé les réglementations qui s'appliquaient jusque-là sur le plan régional. La loi a prévu un lien très étroit avec les partenaires sociaux pour l'ensemble des questions relatives à la formation professionnelle. Ce principe éprouvé reste valide aujourd'hui encore.

3.2. En Suisse⁶

La formation professionnelle suisse trouve son origine dans le système des corporations. Il faudra attendre 1884 pour que le Parlement suisse décide de promouvoir et de financer la formation

⁵ Konrad Adenauer Stiftung, *Formation en alternance en Allemagne : vers la professionnalisation par la pratique et par la théorie*, Eva Rindfleisch et Felise Maennig-Fortmann, Berlin 2016.

⁶ La genèse du système dual suisse est tirée en grande partie de : D. Berberat, in, *Assemblée Parlementaire de la Francophonie, rapport de la Commission Education, Communication et Affaires culturelles, La formation duale : système de formation professionnelle suisse, Ottawa, Juillet 2014. Autres références précisées.*



professionnelle duale⁷. En 1933, la première Loi fédérale sur la formation professionnelle entre en vigueur. Ce modèle combinant théorie et pratique est adopté pour les programmes de formation professionnelle post éducation obligatoire. Grâce à cette approche, les entreprises privées et les écoles professionnelles établissent un partenariat d'étroite collaboration.

3.3. Le label béninois : la formation par apprentissage de type dual

La présentation du label béninois de formation par apprentissage de type dual nécessite de jeter un regard sommaire sur l'apprentissage traditionnel au Bénin, les raisons de son évolution et le consensus de la formulation « type dual ».

3.3.1. L'apprentissage traditionnel

Il s'est développé pendant longtemps dans un système de familles ou de castes à l'abri des interventions aussi bien des acteurs publics que des partenaires au développement (Davodoun, 2011b). Par ce processus, un apprenti est placé auprès d'un maître confirmé et s'instruit par initiation, imitation et répétition jusqu'à la maîtrise. L'apprenti paie son temps d'apprentissage qui est variable en fonction de son âge et de ses conditions et est « libéré » lors d'une cérémonie solennelle qui marque son passage dans le corps des maîtres. L'apprentissage traditionnel est sanctionné aujourd'hui par le Certificat de Qualification aux Métiers (CQM)⁸.

⁷ Direction du Développement et de la Coopération (DDC), *Les facteurs de succès de la formation professionnelle suisse dans les Balkans occidentaux, Factsheet 2014*, Berne, 2014.

⁸ *Au fil d'un long processus participatif et pas toujours aisé, un document d'opérationnalisation du CQM a été adopté et la première édition de cet examen national (mais exécuté à base décentralisée) a eu lieu en 2013 (Davodoun, 2015).*



3.3.2. Les raisons du choix du système de type dual

L'apprentissage traditionnel a évolué avec la création de nouveaux besoins⁹. En réponse à cette évolution, dès le début des années 1970, la nécessité de renforcer le système d'apprentissage en y ajoutant une dimension théorique ou académique qui l'intégrait de plain-pied dans le système éducatif et l'économie formelle se fit plus pressante¹⁰. De nombreuses initiatives (projets) furent engagées et culminèrent en 1998 avec la création du Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) (David-Gnahoui et Ahouangnivo, 2017, p.23). Alors qu'il était question de donner un corps et une appellation à la formation qui allait ainsi être introduite dans le paysage de l'éducation béninoise, l'idéal retenu à l'unanimité a été celui du système dual. Toutefois, il n'était pas tout à fait exact, au vu des réalités béninoises, de désigner ce système de formation professionnelle du même nom que celui en vigueur en Allemagne, en Suisse ou en Autriche. C'est sur ce point que, par compromis, le système fut baptisé « Formation professionnelle par apprentissage de type dual ». Le vocable « type dual » mettait en exergue la notion qu'il s'inspire du système dual sans vraiment y être identique.

3.3.3. Le financement : défi à l'efficacité de la formation professionnelle par apprentissage au Bénin

Le but de cette section est de montrer en quoi le mode de financement constitue un défi de taille pour la formation par apprentissage de type dual au Bénin. C'est par le fait de l'aide extérieure que l'apprentissage de type dual a pris corps au Bénin et continue d'y évoluer. L'irrégularité de cet appui cause aujourd'hui

⁹ *L'époque coloniale avec l'apparition de nouveaux produits comme les vélos, les machines à coudre et à dactylographier, la modernisation de la menuiserie, de la mécanique et des métiers du bâtiment ainsi que les débuts d'industrialisation a provoqué une expansion nouvelle à l'apprentissage (Davodoun 2011a).*

¹⁰ *Les années 1990 ont été particulièrement intenses, suite au changement de régime politique qui promut le libéralisme économique. De nombreuses rencontres, journées de réflexions, séminaires et autres ateliers furent tenus.*

de nombreux problèmes de mise en œuvre sur tout le continuum du dispositif. La présente section nous fait un état des lieux rapide de la question du financement et fait ressortir les conséquences sur le recrutement, la formation, la supervision et les programmes et les réformes qu'une telle situation appelle. La prise en charge des frais de formation est assurée à 90% par le FODEFCA et à 10% par les parents d'apprentis. Le FODEFCA est alimenté par les partenaires techniques et financiers (PTF) en grande partie et, subsidiairement, par le budget national. La disponibilité de ce financement détermine en grande partie le nombre d'apprentis enrôlés dans la formation de type dual et la réalisation de bon nombre d'activités (voir le tableau n°3).

Tableau n° 3 : Evolution de la prise en charge des apprentis en fonction du budget du FODEFCA (2007-2014)

An née	No mbr e d'in scri pts	Pré sent s aux test s	No mbr e des ad mis (10/20)	Pris en char ge par FOD EFC A	PTFs qui appuient FODEF CA	Prise en charge par d'autre s structu res	Nombres d'apprena nts délaissés
2007	1840	1740	1218	1218	DANIDA		0
2008	3069	2204	1325	1325	DANIDA		0
2009	3690	2656	1468	1398	DANIDA		70
2010	4910	3326	1779	1143	DANIDA		636
2011	3935	3031	1932	1341	DANIDA		591
2012	5035	4135	2852	975	Budget national et BUPDOS	50 apprenants pour le compte de la commu	1877



						ne de Houéyo gbé	
2013	4435	3493	1583	1109	Budget national et PAFPAA (DDC)	299 apprenants pour le compte des départements du Borgou et de l'Alibor i	474
2014	6669	6669	4817	4817	PAFPAA et PEJ		0
TOTAL	33583	27254	16974	13326			3648
EN %		100 %	62%	79%			21%

Source : Ferland (Octobre 2016)

Le tableau n°3 montre la fluctuation du financement et l'effet PTF dans cette variation. Tous les acteurs rencontrés (Gouvernement, associations professionnelles, centres de formation, PTF, collectifs d'artisans, etc.) sont unanimes à dire que le mode actuel de financement ne permet pas d'envisager l'introduction de nouveaux métiers¹¹.

¹¹ En effet, l'introduction de nouveaux métiers sous-entend l'écriture de programmes, la formation de formateurs, la rédaction de manuels et de modules, toutes activités qui requièrent un investissement financier consistant.



3.4. Conséquences du financement aléatoire de l'apprentissage de type dual

Le système de formation se retrouve à devoir aviser année par année, au coup par coup, en fonction de la décision finale du bailleur et, parfois, en des délais extrêmement courts, de quelle marge de manœuvre il dispose pour enrôler et répartir de nouveaux apprentis, organiser des formations ou des supervisions, écrire de nouveaux programmes, etc.

3.4.1. Conséquences sur le recrutement

Le tableau n°3 rend compte de la disponibilité des ressources provenant de l'aide extérieure et du nombre d'apprentis engagés dans l'apprentissage de type dual. L'examen des deux dernières colonnes montre que le nombre de candidats admis au test de sélection mais laissés pour compte est intimement lié à la disponibilité du financement, et ce financement déterminant est, dans la totalité des cas, issu des PTF.

3.4.2. Conséquences sur la formation

Le décret instituant le système d'apprentissage dual fait obligation « d'introduire la formation de type dual suivant les filières ou métiers disposant de programmes de formation homologués et en fonction de l'existence de formateurs qualifiés à cet effet »¹². Ces dispositions ne sont pas respectées et les actions de contrôle de qualité au recrutement, de formation ou de recyclage en cours d'emploi sont sensiblement peu ou pas exécutées. Pour les mêmes raisons, la dualité entreprise-centre de formation aussi n'est plus observée.

¹² Deux décrets régissent la formation par apprentissage de type dual. Il s'agit du Décret n°2005-118 du 17 mars 2005, portant orientation et introduction du système d'apprentissage dual dans l'ETFP au Bénin et du Décret n°2005-117 modifié par le décret n°641 du 31 décembre 2010 portant certification des qualifications professionnelles par apprentissage.



3.4.3. Conséquences sur la supervision

Le dispositif de formation par apprentissage de type dual prévoit un mécanisme de contrôle et de supervision afin d'en garantir la qualité. Faute de moyens, il y a plusieurs années que ces inspections n'ont été diligentées dans aucun des centres visités lors de la présente étude.

3.4.4. Conséquences sur les programmes

Après 13 ans de mise en œuvre, la formation de type dual s'exécute jusqu'en 2017 sur 13 métiers. L'effectif total des apprentis enrôlés sur 13 ans (16.553) est dérisoire. En effet, de nombreux nouveaux métiers « frappent à la porte » et sont bien éligibles dans des domaines variés mais n'ont pas de chance d'être pris en compte pour des raisons de financement.

3.5. Quel financement pour la formation de type dual ?

Cette partie de l'article se penche sur les perspectives d'un financement institutionnalisé, efficace et durable de la formation de type dual au Bénin. Elle examine des scénarii de financement existants dans des pays comparables de la sous-région. Elle propose enfin une voie qui, avec l'accompagnement d'une volonté politique conséquente, pourrait garantir un prestige socioculturel à l'apprentissage en même temps que les avantages qui font que, dans les pays d'origine du dual, les taux de chômage des jeunes sont toujours bas.

3.5.1. Un financement à base fiscale

L'examen des formats de financement dans six (6) pays membres du Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) montre que huit des neuf Fonds du RAFPRO se financent, pour une large part de leur budget, par une taxe d'apprentissage (TA). La contribution de cette taxe au financement des Fonds figure au tableau n°5 et montre le



pourcentage de la taxe d'apprentissage (TA) affecté à chaque fonds¹³.

Tableau n°4 : Fonds de pays comparables et pourcentage affecté de la TA

N°	FONDS	PAYS	Pourcentage de la TA affecté au fonds
1	Le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)	Côte d'Ivoire	100 % (hors contributions des bénéficiaires)
2	L'Office National de Formation et de Perfectionnement professionnels (ONFPP)	Guinée	100 %
3	Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (FAFPA)	Mali	88 % (Budget 2015)
4	Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA)	Niger	50 %
5	Le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (FFFPT)	Sénégal	70 %
6	L'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP)		70 %

¹³ Nous nous inspirons de cette analyse qui a été conduite dans le cadre de l'Audit institutionnel du FODEFCA (Ferland, 2016). Elle est d'un apport précieux à la réflexion sur le financement de la formation de type dual au Bénin.



7	Le Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels (FNAFPP)	Togo	85 %
---	--	------	------

Source : Ferland (Octobre 2016)

Ferland (2016) établit que la taxe d'apprentissage rapporte une moyenne annuelle de 6,5 milliards de F CFA au Trésor béninois. La formation de type dual requiert un financement de l'ordre de 2,7 milliards. Un pourcentage de la taxe d'apprentissage déjà perçue par le Trésor public serait alors largement suffisant pour prendre en charge ce type d'apprentissage sans apport des PTF dans son format actuel.

3.5.2. Budgétiser la formation professionnelle comme l'enseignement général

Le financement de la formation de type dual par une taxe d'apprentissage fait ses preuves dans bon nombre de pays. Cependant, à l'examen, aucun de ces pays n'a encore hissé la formation professionnelle au niveau de force pour le développement économique et une source d'emploi. Cette situation préjudiciable toujours faite à la formation professionnelle comparée à celle de l'enseignement général qui est toujours naturellement inclus dans l'ordinaire budgétaire de tous les pays la met continuellement en position d'éducation de second rang. La révolution à engager dans ce domaine est la budgétisation directe par le Trésor public de la formation professionnelle de type dual. Cela se fait pour l'enseignement général. Il pourrait se faire aussi pour la formation professionnelle, surtout qu'elle porte la promesse du développement national. La question de fond est de savoir si les Etats sont prêts à hisser la formation professionnelle au niveau de priorité en dehors des déclarations d'intention. Il s'agit bel et bien de l'affirmation d'une volonté politique forte sans compter qu'une telle politique constituerait une réponse appropriée à l'épineux problème de régulation des flux à l'enseignement général par l'orientation d'un



bon nombre d'apprenants vers l'enseignement technique et professionnel.

3.5.3. Deux réformes en interaction avec le financement, le recrutement et le jeu des acteurs

L'instabilité du financement est la source de nombreux dysfonctionnements dans la mise en œuvre du dispositif d'apprentissage de type dual. Deux réformes structurelles portent l'espoir de dynamiser le financement et, en retour, donner plus de force et de présence à la formation par apprentissage de type dual. Il s'agit de la réforme du recrutement et de celles du rôle des acteurs de la formation. Ces deux réformes majeures permettront de limiter la dépendance du Bénin vis-à-vis des PTF.

3.5.4. L'effet de la réforme du recrutement sur le financement

L'entrée dans la formation de type dual se fait officiellement par un test de recrutement. Les apprentis retenus sont donc répartis dans des centres de formation et pris en charge par l'État à travers le FODEFCA. La proposition qui apporte un changement profond est que des apprentis, des élèves en fin de cycle d'éducation obligatoire, soient directement orientés par les services du ministère en charge de la formation professionnelle. Ils sont référés à un centre de formation qui est en réseau avec des entreprises dûment agréées dans un cadre géographique bien déterminé. Avec cette masse graduellement grandissante d'apprentis, le développement de la formation de type dual pourra s'ouvrir à davantage de métiers modernes. La disponibilité des apprentis venant du Ministère donnera plus de prestige à la formation par apprentissage et règlera une bonne fois pour tous les préjugés attachés à l'apprentissage comme l'école informelle et juste bonne pour ceux qui ont échoué dans l'enseignement général. Dans ce dispositif où les effectifs vont exploser, la formule de financement par l'apport saisonnier des PTF ou par la taxe d'apprentissage devient caduque et cède le pas à une budgétisation directe de la formation par le Trésor public et par les entreprises.



3.6. Le jeu des acteurs (Le Code communautaire UEMOA)

Le dispositif de la formation de type dual, tel qu'il est mis en œuvre, est dominé par les services gouvernementaux. Les chambres de métiers tout comme les associations de professionnels n'y sont pas impliquées alors qu'elles devraient être intimement associées. La participation de ces acteurs à l'effort financier est inexistante alors qu'elle est de l'ordre de 65% dans les pays où le système dual est en vigueur. En un mot, la collaboration complémentaire entre les acteurs gouvernementaux, consulaires (les chambres) et associatifs (entreprises) n'est pas fluide. Mais un instrument pouvant harmoniser le jeu des acteurs est en vigueur depuis le 1er juillet 2014 ; il s'agit du Code communautaire de l'artisanat de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine qui modifie les termes gouvernant le dispositif de la formation professionnelle par apprentissage. La mise en application de ce Code permettra d'améliorer la gestion du sous-secteur de la formation professionnelle en redistribuant les rôles de manière à ce que tous les partenaires se sentent à l'aise dans un dispositif auquel un financement adéquat aurait été trouvé. Cette meilleure distribution de rôles inciterait aussi beaucoup plus les entreprises à participer au financement de la formation parce qu'elles en deviennent les véritables bénéficiaires.

4. DISCUSSION

Le présent article montre, par l'exemple de certains pays européens, l'importance de la formation professionnelle par le système dual dans l'emploi des jeunes. Son mode de financement au Bénin représente un défi majeur à son efficacité. Le problème à la base réside en ce que le financement de la formation par apprentissage de type dual est insuffisant et essentiellement dépendant de l'aide extérieure. Cet apport exogène saisonnier et irrégulier ne permet pas de déployer le système dual avec toutes les exigences liées à sa mise en œuvre pour une transformation économique durable. Il s'agira de valoriser l'apprentissage tout en mettant à contribution tous les acteurs du système.



4.1. Inverser les conceptions dégradantes de l'apprentissage

Les fondements de cet état de choses résident dans le concept de formation professionnelle. La mission jusqu'ici voulue et acceptée de l'éducation béninoise est celle de former pour des diplômés et non des compétences. Par le fait de cette conception, la formation professionnelle se trouve reléguée au dernier rang des préoccupations éducatives. En effet, c'est l'école de ceux qui n'ont pas réussi à l'école. L'apprentissage ne forme pas pour une administration où on a les mains propres et le col blanc. Le travail manuel est réservé à une couche jugée inférieure de la population. La formation professionnelle représente 0,17% des dépenses publiques courantes en matière d'éducation pour 0,04% des effectifs des apprenants (RESEN-Bénin, 2014). Ne s'en dégage-t-il pas que le problème est moins une question de disponibilité de financement que de conception même de la formation professionnelle? Il est grand temps de faire comme en Allemagne où la formation professionnelle absorbe la plus grande partie de la jeunesse (55,7%) et met le pays au premier rang pour l'emploi des jeunes en Europe (plus de 93%)¹⁴.

4.2. Équilibrer le poids des acteurs de la formation professionnelle

Une seconde option obligatoire et d'ordre institutionnel repose dans une meilleure organisation des rôles. Le dispositif d'organisation de la formation se fonde sur une collaboration équilibrée entre les acteurs gouvernementaux, consulaires et associatifs¹⁵. Le poids trop

¹⁴ En Allemagne, 55,7% d'une classe d'âge entament une formation professionnelle ; 44,2% d'une classe d'âge obtiennent un diplôme du système dual ; 1,4 million d'apprentis dans 330 professions reconnues.

¹⁵ Il s'agit :

- pour les acteurs gouvernementaux, des ministères en charge de l'artisanat, du travail et de la formation professionnelle ;
- pour les acteurs consulaires, les chambres de métier, de commerce et d'agriculture ;
- pour les acteurs associatifs, le Conseil National du Patronat et la Confédération Nationale des Artisans du Bénin



important dévolu au Ministère en charge de la formation professionnelle ne favorise pas l'éclosion du sous-secteur dont les acteurs les plus importants, après tout, sont les entreprises.

CONCLUSION

Cet article a montré que le financement de la formation par apprentissage de type dual au Bénin est insuffisant, irrégulier et essentiellement pourvu par l'aide extérieure. Il est fortement conditionné au calendrier budgétaire et programmatique des PTF du Bénin. L'organisation du financement représente un défi capital et complexe avec des implications qui se fondent dans la construction même du concept d'apprentissage et dans le jeu des rôles des acteurs en place. Au titre des solutions avancées, nous proposons sa prise en charge effective par l'Etat à travers une budgétisation pure et simple comme c'est le cas avec l'enseignement général. Cette disposition doit être accompagnée de changements structurels au niveau de l'orientation scolaire qui positionne la formation professionnelle à sa juste valeur et au niveau des rôles des acteurs gouvernementaux, associatifs et consulaires. Le Code communautaire pour l'artisanat de l'UEMOA crée les conditions pour cette redéfinition des rôles.

BIBLIOGRAPHIE

1. Bureau International d'Education-UNESCO. (2010). Données mondiales de l'éducation 2010/11: Bénin (7è éd.). Genève: UNESCO-BIE.
2. David-Gnahoui, E. M. et Ahouangnivo, T. (2017). Rapport de l'étude diagnostique du dispositif national de formation de type dual au Bénin. Cotonou, Bénin : Swisscontact.
3. Davodoun, C. C. (2005). Artisanat au Bénin : Textes législatifs et Règlementaires. Cotonou, Bénin : BAA.



4. Davodoun, C. C. (2008). Mieux connaître l'artisanat. Cotonou, Bénin : BAA.
5. Davodoun, C. C. (2011a). L'apprentissage traditionnel dans l'artisanat au Bénin. Cotonou, Bénin : BAA.
6. Davodoun, C. C. (2011b). L'apprentissage de type dual dans l'artisanat au Bénin. Cotonou, Bénin : BAA.
7. Davodoun, C. C. (2016). Certification dans l'apprentissage au Bénin : Etude comparée du CQM et du CQP. Diagnostic problématisé du CQP. Cotonou, Bénin : BAA.
8. Direction du Développement de la Coopération. (2016). Note technique sur le dispositif de prise en charge des sortants des centres BARKA. Parakou, Bénin : LARES.
9. Direction Du Développement de la Coopération. (2016). Rapport annuel d'activités de 2015 du Programme d'appui à la formation Professionnelle Agricole et Artisanale (PAFPAA). Parakou, Bénin : PAFPAA
10. Equipe du CIDAL. (2013). Le système éducatif en Allemagne : De la petite enfance à l'enseignement supérieur. Allemagne : CIDAL.
11. FERLAND, M. (2016). Rapport d'audit organisationnel et institutionnel du FODEFCA. Cotonou.
12. LASSERRE, R. (2014). « La formation professionnelle en Allemagne », *Regards sur l'économie allemande* [En ligne], 113 | 2014, mis en ligne le 17 juillet 2016. URL : <http://rea.revues.org/4688>, consulté le 22 août 2017.
13. Ministère fédéral de l'Education et de la Recherche (BBMBF)), Division Grandes questions de la formation professionnelle initiale et continue. (2015) Rapport 2015 sur la formation professionnelle, 53170 Bonn, Allemagne.
14. République du Bénin. (2001). Loi N° 98-037 du 22 novembre 2001 portant code de l'artisanat en République du Bénin. Cotonou, Bénin : Présidence de la République.
15. République du Bénin. (2005). Année 2005 Arrêté N° 042/METFP/CAB/DC/SG/DFQP/DEC/DIPIT/SA portant Orientation et insertion du Système d'apprentissage de type dual dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. Cotonou, Bénin : METFP.



16. République du Bénin. (2006). Plan décennal de développement du secteur de l'éducation 2006- 2015.
17. République du Bénin. (2013). Plan décennal de développement du secteur de l'éducation actualisé, phase 3/2013-2015.
18. République du Bénin. (2013). Projet de document de la réforme du cursus de l'enseignement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Bénin. Cotonou, Bénin : MESTFPRIJ.
19. République du Bénin. (2012). Document - cadre d'opérationnalisation du dispositif du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM). Cotonou, Bénin : DFQP.
20. Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. (2014). Règlement n° 01/2014/CM/UEMOA du 27 mars 2014 portant code communautaire de l'artisanat de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Yamoussoukro, Côte d'Ivoire : UEMOA.
21. WALTHER, R. & collab. (2006). Le financement de la formation professionnelle en Afrique : Etude de cas sur cinq Fonds de la formation. Paris : DGCID.
22. WALTHER, R. & collab. (2014). Financement de la formation professionnelle en Afrique : Rôles et spécificités des fonds de financement de la formation professionnelle. Paris : AFD.
23. WALTHER, R. (2005). Rapport final de l'Etude sur l'impact et les financements des fonds de la formation. Paris : Groupe CESI.